



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU VENDREDI 18 DECEMBRE 2020

VILLE
DE
PENMARC'H
FINISTÈRE

L'An deux mil vingt le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis à titre exceptionnel et en raison de l'état d'urgence sanitaire en la salle socio-culturelle Cap Caval, sous la Présidence de Madame Gwenola LE TROADEC, Maire.

À 18 h 00 Madame le Maire Gwenola LE TROADEC déclare la séance ouverte. Elle remercie tout d'abord les membres du Conseil d'avoir accepté l'avancement de l'horaire de séance à 18h00. Ce choix a été fait dit-elle, pour permettre un retour à domicile avant le couvre-feu de 20h00.

Mme Estelle GUICHAOUA, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT est désignée **secrétaire de séance** par le Conseil municipal.

Mme Gwenola LE TROADEC propose de commencer par l'évocation de quelques points afin de laisser à tous le temps d'arriver avant le traitement des points à l'ordre jour.

La CCPBS a demandé à ce que soit distribué, aux élus du Conseil municipal de la commune qui ne sont pas élus communautaires, une fiche de renseignements à compléter pour l'utilisation de leurs données personnelles dans le cadre de la RGPD.

Madame le Maire évoque aussi en quelques mots le décès de Monsieur le Président Valéry GISCARD D'ESTAING le 3 décembre 2020 à l'âge de 94 ans. Puis elle annonce la mise en place d'un accueil des ouvriers, à partir du 4 janvier 2021, dans la salle du tennis de table afin de permettre un temps de déjeuner à l'abri des intempéries dans le respect des règles sanitaires. Mme le Maire fait remarquer qu'une première demande avait été faite au mois de novembre par la commune, mais refusée par le Préfet.

Madame le Maire relate au Conseil la rencontre avec Monsieur le Préfet Philippe MAHÉ le 16 décembre 2020 en mairie. La discussion a porté sur les projets de la commune, la révision du PLU, le plan de relance gouvernemental, la restauration du vieux phare, celle du musée de la préhistoire, l'avenir du domaine des Goélands mais également sur les conséquences du Brexit et leur impact sur l'économie locale. Le Préfet a tenu un discours volontariste quant à la sauvegarde de la filière pêche. Cette rencontre s'est poursuivie sur le port de Saint-Guénoles avec la rencontre de M. Jacques PICHON de l'armement LA HOULE qui a pu faire partager son nouveau projet de bateau de pêche.

Mme le Maire a ensuite décrit le dossier portant sur le musée de la Préhistoire, suite à l'article paru dans le télégramme du 11 décembre. Madame le Maire dit n'avoir trouvé aucun dossier en prenant ses fonctions le 6 juillet ; la CCPBS a transmis quelques éléments en août dont l'étude de 42 000 euros, mais dit ne pas vouloir s'investir dans ce projet qu'elle estime devoir être porté par la commune. Toutefois la commune ne peut à elle seule assumer ce projet à cause de son coût d'investissement trop élevé, de son déficit de fonctionnement estimé à 150 000 €/an et de la compétence scientifique exigée. Madame le Maire s'adressant aux membres de la minorité dit être d'accord pour travailler ensemble sur le projet afin de faire en sorte que le musée puisse à nouveau rouvrir. Elle dit que son équipe se tient à leur disposition ; que M. Jean-Louis BUANNIC aura son rôle à jouer en tant qu'élus communautaire tout comme elle-même puisqu'il existe maintenant une conférence des Maires à la CCPBS.

M. Jean-Paul STANZEL intervient en rappelant qu'en janvier 2014, la CCPBS s'était prononcée pour prendre en charge le musée afin qu'il puisse continuer à fonctionner. La CCPBS a repris le flambeau, ce serait une catastrophe de le fermer. Les collections qui s'y trouvent sont d'une telle richesse. Penmarc'h est trop petite pour l'assumer, mais on va continuer à se battre pour essayer de sauver le musée.

M. Raynald TANTER s'inscrit en faux concernant le fait que ce projet ait été porté par lui seul en tant que Président de la communauté de communes. Il dit que rien n'a été fait en six ans parce qu'un dossier ça se construit. Le musée a un intérêt qui va au-delà du territoire bigouden. A plusieurs reprises, un comité scientifique réunissant la DRAC, le Département et l'Université de Rennes s'est réuni pour écrire et accompagner le futur projet. M. Raynald TANTER fait remarquer qu'il n'y avait pas d'autres choix que de fermer le bâtiment car il était impossible d'y assurer la sécurité des visiteurs compte tenu de l'état de détérioration de la toiture notamment.

Il admet que le dossier est compliqué mais qu'un préprogramme avait été établi et que ce projet n'avait pas été remis en cause à l'échelle de la CCPBS. Il avait même été avancé l'idée d'un emploi de conservateur mutualisé sur le territoire. Les subventions étaient acquises auprès des instances (DRAC, Région, Département) et l'ancien Préfet M. Pascal LE LARGE appuyait ce dossier. M. Raynald TANTER se dit partant pour travailler avec la majorité à la reconstruction du musée. M. Jean-Paul STANZEL souligne que tout est à reprendre à zéro comme en 2014.

M. Jean-Paul STANZEL annonce qu'un audit financier a été demandé par la commune à un cabinet privé dans un souci de transparence totale. Une restitution en présentiel sera faite courant janvier ainsi qu'une retranscription sur le Pen'mag et sur le site de la ville dans le but d'informer la population. M. Raynald TANTER dit qu'un audit avait été réalisé récemment à la CCPBS dans le cadre du futur pacte financier. M. Jean-Paul STANZEL répond qu'ainsi l'audit sera actualisé et tiendra compte des derniers investissements de l'ancienne municipalité.

Madame le Maire procède à l'appel de chaque conseiller et énonce l'ordre du jour.

Sont absents : Mme Jocelyne LE RHUN (procuration à M. Jean-Marc BREN) ; Mme Fabienne LE GARS (procuration à Mme Gwenola LE TROADEC) ; M. Erwan SEZNEC (procuration à M. Gilles MERCIER) ; Mme Manon LE GALL (procuration à M. Stéphane LE GALL) ; Mme Sandrine ROBIN-MIOSSEC (procuration à M. Jean-Paul STANZEL) ; Mme Kristell NICOLLE (procuration à M. Gilles BERNARD) ; M. Fabrice FABRIANO (procuration à Mme Nadine BETROM) et Mme Karine COSQUÉRIC (procuration à M. Raynald TANTER). M. Eric RAPHALEN qui s'est excusé d'avance d'un léger retard.

Madame le Maire soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du vendredi 27 novembre 2020.

M. Raynald TANTER prend la parole et dit que M. Eric RAPHALEN (qui n'est pas encore arrivé) souhaite modifier un terme utilisé lors du dernier conseil et qui apparaît au procès-verbal. En effet, à propos du versement de la prime « Covid », il a utilisé le terme « privilégiée » en parlant la catégorie de travailleurs que représentait les fonctionnaires de mairie. Il reconnaît que ce terme était inapproprié et souhaite le remplacer par le mot « épargnée » pour parler de la situation des fonctionnaires pendant la crise sanitaire.

M. Gilles BERNARD dit ne pas comprendre.

M. Jean-Louis BUANNIC précise qu'il demande à ce que soit évincé le terme « privilégiée » du procès-verbal.

Le procès-verbal du Conseil municipal du vendredi 27 novembre 2020 est approuvé avec une modification. Ainsi, il faut lire à la page 2, ligne 27 : « les fonctionnaires sont une catégorie de travailleurs épargnée car leurs salaires ont été maintenus pendant la crise sanitaire ».

M. Eric RAPHALEN arrive à 18h37 et prendra part au vote de toutes les délibérations.

Point 1. Demandes de subventions au titre de la DETR 2021

- *Restauration du vieux phare (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)*

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport et évoque une série de travaux à mener dont le coût est estimé à 1,4 millions d'euros. Il rappelle le caractère exceptionnel de ce site, dont la restauration est un thème récurrent.

M. Jean-Louis BUANNIC remarque que le tableau présenté au rapport n'est pas le même que celui présenté lors de la commission finance. Il pose donc la question de la baisse du coût de ces travaux qui passe de 1 673 480 € à 1 524 573 €.

M. Jean-Paul STANZEL lui répond qu'on ne peut tout de même pas leur reprocher qu'un projet coûte moins cher. Le but est de lancer les projets et demander des subventions. Il ajoute qu'on ne peut que se réjouir de cette réduction qui est la conséquence d'une actualisation des travaux par le Maître d'œuvre.

M. Jean-Louis BUANNIC dit que l'on peut s'interroger sur un écart de 150 000 €.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal, adopte la délibération à l'unanimité.

- *Réaménagement des locaux de l'école de Saint-Guérolé (Rapporteur M. Gilles BERNARD)*

M. Gilles BERNARD fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal, adopte la délibération à l'unanimité.

Point 2. Budget principal - Admissions en non-valeur (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport. Il explique que cela coûte moins cher d'abandonner les créances qui sont des petites sommes plutôt que de les relancer.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal, adopte la délibération à l'unanimité.

Point 3. Décisions modificatives (Rapporteur M Jean-Paul STANZEL)

- *Budget cinéma - décision modificative n°2*

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport. Il précise qu'il s'agit d'une mesure tactique appliquée à la demande du trésorier. Il s'agit d'une opération blanche qui n'influe pas sur le budget.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, adopte la délibération à l'unanimité.

- *Budget camping - décision modificative n°1*

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport. Il précise que cette modification est une conséquence du Covid 19 qui a nécessité des frais de nettoyage plus conséquents.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal, adopte la délibération à l'unanimité.

Point 4. Dépenses anticipées d'investissement 2021 (Rapporteur M Jean-Paul STANZEL)

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport. Il précise que cette délibération permet d'honorer les factures.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal, adopte la délibération à l'unanimité.

Point 5. Révision des loyers communaux 2021 (Rapporteur M. Denis STEPHAN)

M. Denis STEPHAN fait lecture du rapport et du tableau. Il précise que les logements sis à Saint-Guérolé sont inoccupés en raison de leur état de dégradation. Il dit que la question de leur restauration devra se poser ainsi que la recherche d'aide pour réaliser leur mise aux normes.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal, adopte la délibération à l'unanimité.

Point 6. Politique tarifaire 2021 (Rapporteur M Jean-Paul STANZEL)

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport. Il explique que des modifications ont été apportées depuis la présentation des tableaux de tarifs en commission :

- Il n'y pas d'augmentation des tarifs des terrasses et des emplacements de marché pour les sédentaires et les non-sédentaires contrairement à ce qui a été présenté en commission. On retient la solution la plus favorable.
- (Rapporteur M. Gilles BERNARD) concernant le cinéma Eckmühl, la salle Cap Caval, la médiathèque ; il n'y pas de modification. Cependant M. Gilles BERNARD tient à souligner que le sort du cinéma préoccupe beaucoup les élus de la majorité. On estime que la présence du nouveau Cinéville a entraîné une baisse de 35 % des entrées à Penmarc'h en début d'année puis le Covid a fait chuter à 80 000 € sur 2020 au lieu de 245 000 € en 2019. Même si cela a été déjà dit, il rappelle que la convention signée ne protège en rien le cinéma de Penmarc'h. Les tarifs ne sont pas augmentés et l'on propose de donner 2 places de cinéma par enfant en compensation du spectacle de fin d'année qui n'a pu se tenir.
M. Eric RAPHALEN tient à préciser que tous sont attachés au cinéma qui pour rappel, de 2014 à 2020 est passé de 30 000 à 50 000 entrées. Il souligne le travail fait par les services sous l'impulsion de l'ancienne municipalité. Il insiste en disant que tout le monde est d'accord pour défendre et protéger ce cinéma.
- (Rapporteur M. Jean-Marc BREN) les tarifs du centre nautique ont été un peu revalorisés. À noter une grande nouveauté, la pré-réservation devient possible sur le site dès 2021 tout comme le paiement. À noter également la suppression de la réduction de 15 % aux familles pour l'inscription simultanée de trois de leurs membres car cette possibilité était très peu utilisée. Il annonce une commande de nouveaux catamarans dès 2021.
- (Rapporteur M. Gilles BERNARD) les tarifs enfance-jeunesse restent inchangés sans aucune modification sur la restauration scolaire.
- (Rapporteur M. Jean-Marc BREN) les tarifs du camping ont été augmentés mais restent bas comparés aux autres campings.
- (Rapporteur M. Jean-Marc BREN) les tarifs des ports ont été augmentés de 12 % en moyenne. Il n'y avait pas eu d'augmentation pendant les six années du mandat précédent. Cela correspond donc à une augmentation de 2 % par an. Le coût passe donc de 1,3 € à 1,5 €. Le déficit actuel est d'environ 7 000 €. Il s'agit donc de revenir à un équilibre. À noter une augmentation de 30 % sur les mouillages propriétaires de Kéridy. M. Jean-Marc BREN explique que la municipalité voudrait reprendre la main sur tous les mouillages afin qu'ils soient tous communaux et redonner ainsi un équilibre et une cohérence entre tous les mouillages de la commune.
M. Raynald TANTER pose deux questions : la première à savoir si le CLUPP a été réuni avant le conseil portuaire du lundi 30 novembre 2020. La réponse est non, répond M. Jean-Marc BREN et le motif est le Covid.
M. Raynald TANTER s'explique sur la non-augmentation des tarifs des ports pendant leur mandature en disant qu'il avait été convenu avec les usagers que les augmentations commenceraient quand les travaux de la cale commenceraient eux aussi. M. Jean-Marc BREN rappelle que le coût de ces travaux est de 130 000 €...
- (Rapporteur Mme Virginie CANON) pas d'augmentation de tarifs pour les exposants des marchés. Concernant les tarifs des petits cirques Mme Marlène GRENON pose la question de la baisse des tarifs. Mme Virginie CANON répond que les petits cirques sont très impactés par la crise et qu'il s'agit là de les soutenir. Mme Marlène GRENON se fait porte-parole du groupe de la minorité en disant qu'ils sont d'accord pour soutenir les petits cirques. M. Eric Raphalen s'étonne que les tarifs passés en commission ne soient pas adoptés en Conseil. M. Jean-Paul STANZEL explique que l'évolution de la pandémie n'incite pas à l'optimisme et que cela implique une attention pour éviter d'augmenter les tarifs, il avance que l'assemblée sera amenée à rediscuter encore d'exonération si la pandémie se prolonge.
- Concernant les tarifs du funéraire, M. Jean-Paul STANZEL indique qu'il n'y a pas de modification car ils dépendent d'un décret. Ils restent donc les mêmes que sous le mandat précédent.

M. Raynald TANTER prévient qu'il s'abstiendra de voter la délibération à cause des tarifs portuaires et de ceux des cirques.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal, adopte la délibération **à la majorité avec 7 abstentions** (M. Raynald TANTER (pour lui-même et pour Mme Karine COSQUÉRIC par procuration), Mme Marie-Claire DUPONT, M. Jean-Louis BUANNIC, M. Christian BUREL, Mme Marlène GRENON et

M. Eric RAPHALEN) au motif d'un désaccord concernant les tarifs portuaires et d'occupation du domaine public pour les cirques.

Point 7. Participation à l'appel d'offres du CDG29 concernant l'assurance statutaire (Rapporteur Mme Florence BODÉRE)

Mme Florence BODÉRE fait lecture du rapport. M. Denis STEPHAN précise que la CCPBS a lancé son propre appel d'offres et fait remarquer qu'il sera intéressant de comparer les résultats de cette dernière avec ceux du CDG29 car il n'est pas forcément avantageux de passer par le centre de gestion.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal, adopte la délibération à l'unanimité.

Point 8. Modification du tableau des effectifs (Rapporteur Mme Florence BODÉRE)

Mme Florence BODÉRE fait lecture du rapport. M. Raynald TANTER dit souhaiter que l'avis favorable du comité technique qui s'est tenu le jeudi 17 décembre 2020 apparaissent dans la délibération car celui-ci ne figure pas au rapport. Seul l'avis favorable de la commission « Finances, travaux et vie économique » du mardi 8 décembre 2020 y figure.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal, adopte la délibération à l'unanimité.

Point 9. Avenants aux travaux de réaménagement du Bourg (Rapporteur M. Jean-Pierre SAVINA)

- Lot 1 entreprise COLAS Tranche optionnelle - avenant n°2 (- 4 679.10 € HT)
- Lot 2 entreprise BELLOCQ Tranche ferme et optionnelle - avenant n°2 (39 565 € HT)

M. Jean-Pierre SAVINA fait lecture du rapport. M. Jean-Louis BUANNIC se dit doublement satisfait du fait que l'on ait opté pour la tranche optionnelle d'une part et que les finances permettent de faire cet investissement d'autre part.

M. Jean-Paul STANZEL répond à ce qu'il considère comme une provocation en disant qu'ils sont bien obligés de finir ce qui est commencé et rappelle qu'un emprunt de 1,5 million d'euros a dû être souscrit pour financer ces investissements.

M. Raynald TANTER dit que les taux d'emprunts avantageux obtenus permettent de dire que les banques font encore confiance à la commune.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal, adopte la délibération à l'unanimité.

L'ordre du jour est clos.

Mme Gwenola LE TRODEC souhaite de très belles fêtes de fin d'année à tous et leur donne rendez-vous à l'année prochaine.

La séance est close à 19 h 40.

La secrétaire de séance,
Estelle GUICHAOUA



La Maire,
Gwenola LE TRODEC

